Le retour a été fixé à 11 h. 45 du soir, gare du Nord. L'arrivée à Lille aura lieu le lundi, à 4 h. 18 du matin.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

Nous ne doutons pas qu'un grand nombre d'ouvriers et d'employés ne profitent de cette occasion de visiter à bon marché l'Exposition.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience des 20 et 21 juin

Laines incendiées en Hollande

Un important procès vient d'être plaidé devant la cour d'appel de Douai. Entrer dans tous les détails de cette affaire, nous entraînerait à de trop longs développements, nous ne pouvons qu'indiquer brièvement les faits, la procédure de première instance, les solutions du jugement et comment la cause se présente en appel, sauf à faire connaître ultérieurement l'arrêt.

M. Mathon-Bertrand négociant à Roubaix, a chargé MM. Goudrand frères, commissionnaires de transports à Tourcoing, de transporter pour son compte, de Londres à Roubaix, des balles de laines. Ces balles, chargées sur un steamer de la Cie de bateaux à vapeur James Little et Cie, parvinrent vers le 11 octobre 1886 à Terneuzen (Hollande), où 69 d'entre elles, représentant 23.252 francs, furent atteintes et détruites par un incendie, au moment des opérations de triage et de chargement sur les wagons de la Cie de chemin de fer de Gand-Terneuzen.

M. Mathon assigna MM. Goudrand frères devant le Tribunal de Commerce de Tourcoing, à l'effet d'être indemnisé par eux.

Ceux-ci ont mis en cause : MM. Van Isseistein et Cie, de Terneuzen, qu'ils soutinrent s'être substitués au sujet du transport ; 2° MM. Little et Cie, transporteurs maritimes de Londres à Terneuzen ; 3° La Compagnie de chemin de fer de Gand-Terneuzen, dans une halle ou sur les wagons de laquelle se seraient trouvées les laines au moment du sinistre ; 4° Enfin la Compagnie belge d'assurances contre l'incendie les *Propriétaires réunis*, ayant assuré la marchandise pour le compte de l'une ou de l'autre des autres parties appelées avec elle, en garantie.

MM. Goudrand, en effet, pour le cas où M. Mathon-Bertrand triompherait dans sa demande vis-à-vis d'eux ont conclu à être garantis par les quatre parties ci-dessus, soit solidairement, soit tout au moins par les unes à défaut des autres. M. Mathon, les rencontrant comme plaideurs à l'instance, a conclu, lui aussi, à ce que la condamnation prononcée à son profit, contre MM. Goudrand frères, le fut en même temps contre elles, en sa faveur avec une certaine solidarité.

Les Cies d'assurances maritimes l'*Equateur* et l'*Atlantique* du Havre, la *Sphère* et le *Lloyd français* de Paris auxquelles, de son côté, M. Mathon-Bertrand s'est assuré, ont signifié, devant les premiers juges, leur intervention au procès. Elles se sont jointes à ce dernier, pour solliciter à son profit, ou au leur, l'adjudication de ses conclusions.

Le tribunal de Tourcoing, par son jugement du 4 août 1888, les a, au contraire, déclarées sans qualité pour intervenir.

Il a reconnu MM. Goudrand frères responsables, envers M. Mathon, de l'incendie des balles de laine, et, pour établir, en raison du sauvetage, le chiffre de la condamnation future, il a renvoyé les plaideurs devant un juge. Il a décidé que MM. Van Isselstein et Cie devront garantie à MM. Goudrand, pour le montant de cette condamnation, et que la Cie de Gand-Terneuzen sera elle-même tenue de garantir MM. Van Isselstein et Cie. Il a enfin mis hors de cause MM. Little et Cie et les «Propriétaires réunis».

Cette décision est déférée à la seconde chambre de la Cour. Il n'y a pas moins, en effet, de cinq appels formés contre elle : 1° appel de MM. Goudrand frères contre M. Mathon-Bertrand ; 2° appel de MM. Van Isselstein et Cie contre MM. Goudrand et Mathon ; 3° appel de la Cie de Gand-Terneuzen contre MM. Van Isselstein, Goudrand et Mathon ; 4° appel de MM. Goudrand frères contre les Cies « des Propriétaires réunis » et Little et Cie ; 5° appel de M. Mathon contre les deux mêmes compagnies.

Les avocats sont au nombre de cinq, devant le deuxième degré de juridiction. Ce sont : Me Hovelt, du barreau de Dunkerque, conseil de la Compagnie de Gand-Terneuzen en même temps que « des propriétaires réunis » ; Mes de Beaulieu, Devinemeu et Dubois, conseils respectifs de MM. Van Isselstein et Cie, Goudrand frères et Mathon ; enfin Me Cavrois, de Dunkerque, plaidant pour MM. James Little et Cie.

Il nous reste maintenant, comme nous le disons en commençant, à résumer postérieurement l'arrêt.

NORD

Fourmies. — Le banquet, offert à M. Ch. Belin, président de la Société industrielle et promoteur de l'Association des filateurs, a eu lieu samedi, au théâtre.

A midi, le comité organisateur allait prendre M. Belin chez lui et le conduisait à la salle du banquet où étaient réunies déjà plus de cinquante personnes.

M. Belin est introduit. M. Renard, de La Capelle, puis M. Delahaye, de Wignehies, prennent successivement la parole.

On sent que l'assemblée est de cœur avec les orateurs qui ne sont en réalité que ses porte-voix. On est ému. Les sentiments patriotiques si bien exprimés par l'organe de M. Delahaye font vibrer les cœurs.

A notre époque, a dit M. Delahaye, les peuples ne peuvent plus être longtemps en guerre ; il faut bien qu'ils subissent la paix imposée et, au lendemain des batailles, il faut vivre, et, pour vivre, il faut travailler. A la guerre par les armes succède la guerre industrielle qui a bien moins d'éclat, mais qui coûte beaucoup plus cher encore, parce qu'elle dure bien plus longtemps, elle.

Nous tous, industriels, nous étions les premiers appelés pour engager la nouvelle lutte, longue, acharnée et coûteuse. Nous n'avons pas failli à notre tâche ; pendant bien des années, que d'efforts pour arriver à vivre et à faire vivre nos ouvriers ! Fatigués, découragés par la grandeur des sacrifices imposés, beaucoup d'entre nous commençaient à désespérer; en leur imagination ils entendaient bourdonner le *Væ Victis!* appris dès notre enfance; mais alors vous êtes venu nous crier, à nous, ce que Mercié avait crié à tous les Français : *Gloria Victis!* — Vous êtes venu, comme le plus vaillant d'entre nous, pour relever le courage des fatigués et des timorés; vous nous avez réunis tous, vous avez su faire comprendre à tous que le salut était certain, mais qu'il fallait avoir de l'énergie encore, et surtout la sagesse de nous grouper, de nous entendre pour ne pas nous faire la guerre à outrance l'un à l'autre, en travaillant le plus possible aux plus mauvais prix; vous êtes parvenu à faire comprendre aux plus gros qu'ils n'avaient rien à gagner à vouloir manger les plus petits; qu'au contraire, ils avaient tout à y perdre.

Vous avez réussi, là où nos devanciers avaient échoué tant de fois, et la conviction de nous tous est que le succès est dû à votre persévérance, à votre énergie, à votre prudence, et que nul d'entre nous n'aurait su mener cette affaire à bonne fin, comme vous l'avez fait.

A cause de cela, tous nos confrères ont voulu vous remercier et ils n'ont trouvé rien de mieux à faire que de vous dédier une suberbe réduction du « *Gloria Victis !* » — Pour nous tous, ce beau bronze, non-seulement consacre le souvenir de ce que vous avez fait, mais, en outre, il rappellera constamment à vous et à nous, tout ce qu'il nous reste encore à faire, Dieu veuille que nous vivions tous encore assez pour qu'un jour nous voyions votre œuvre, si bien commencée, se développer et faire entrer dans notre groupe de nombreux confrères plus éloignés de notre région, mais que nous serions bien heureux de voir se rallier à nous. — Et plus tard, la réussite, qui a couronné vos efforts, ne vous imposera-t-elle pas de faire pour le tissage ce que vous avez fait pour la filature !...

A cette chaude harangue, à ce compliment flatteur et mérité, le président de la Société Industrielle, M. Ch. Belin a répondu.

De son substantiel discours nous ne pouvons citer que quelques passages.

Je vois aux quatre coins de cette table, a dit M. Ch. Belin, et il y a en dehors de cette enceinte, même parmi ces courtiers et chargeurs qu'on aurait pu croire vos adversaires, si non vos ennemis, des auxiliaires qui ne m'ont jamais refusé leurs concours.

A mon tour, je les remercie ainsi que les deux commissions dévouées qui, en 1888 comme en 1889 ont pris la direction de nos ententes.

Je veux rendre hommage, aussi et surtout, messieurs, aux grandes vertus qui, après avoir créé le syndicat, sont la véritable raison de son bon fonctionnement, c'est-à-dire à la bonne foi et au bon sens des gens qui le composent.

Oui, Messieurs, *à la bonne foi des Industriels* de la région de Fourmies, parce qu'ils ont tous à cœur d'observer avec le dernier scrupule les engagements d'honneur qui sont la base de leur entente.

Oui, Messieurs, *à leur bon sens.* C'est le bon sens qui les a convaincus, — comme il est en train de convaincre nos collègues de Roubaix-Tourcoing et de Reims, — que lutter pour s'entre-détruire est une utopie barbare et ridicule.

. . . . . .

Laissez-moi boire, Messieurs, au réel père du Syndicat, au *bon sens* qui vous a unis dans cette association féconde, que je vous conjure de ne jamais briser. »

Et l'on boit au Bon Sens, à la santé du Président, à la santé des amis et collègues absents.

M. Alphonse Staincq, secrétaire de la Société industrielle, depuis sa fondation jusqu'en ces derniers temps, se lève pour exprimer le désir que le tissage soit, lui aussi, prochainement syndiqué. « Que Belin entreprenne cette tâche, il réussira, comme il a réussi pour la filature que personne n'avait su grouper avant lui. « Nous sommes vieux, — dit avec bonhomie M. Staincq, — il faut que les jeunes qui ont la main plus ferme, nous remplacent et impriment à la Société un élan nouveau. »

Comme dans tout banquet d'amis et suivant la bonne vieille habitude du pays les chansons ont succédé aux repas et aux discours sérieux.

Tentative d'assassinat à Wallers. — Dans la nuit du 21 au 22, une tentative d'assassinat a été commise dans cette commune. Henri Lecerf, lampiste à la fosse Lambrecht, était de service quand, vers dix heures, il partit furtivement de la lampisterie ; vers onze heures, on l'aperçut sur la place de Wallers ; dans la nuit, il retourna chez lui, il avait l'air très surexcité ; sa femme était couchée et, sans aucun motif, il saisit un couteau et lui en porta cinq coups à la tête, à la gorge et à la poitrine, à quelques centimètres du cœur ; ensuite il prit un maillet en bois et en porta plusieurs coups à sa femme ; puis il se rendit dans le village.

Les époux Lecerf ont deux enfants; le matin, les voisins les entendant pleurer, et ne voyant pas leur mère, pénétrèrent dans la maison et virent étendue dans son lit et couverte de sang la femme Henri Lecerf, née Jésus; immédiatement ont avertit les autorités qui prévinrent le parquet de Valenciennes ; celui-ci donna des ordres à la gendarmerie de Denain : aussitôt des gendarmes se transportèrent à Wallers; ouvrirent l'enquête et mirent en état d'arrestation Henri Lecerf qui protestait de son innocence malgré les accusations de sa femme. On ne sait quel motif a poussé Lecerf : depuis son mariage, il avait de fréquentes querelles avec sa femme et souvent il avait menacé de la tuer; il a essayé de mettre son projet à exécution.

Le médecin qui soigne la victime n'a pas encore pu se prononcer sur son état, qui est très grave.

La fête de gymnastique de Quesnoy-sur-Deûle. — Favorisée par un temps qui, de menaçant, est devenu magnifique, la fête d'inauguration de la société de gymnastique et d'armes l'*Espérance*, de Quesnoy-sur-Deûle, a eu un succès complet.

Pigeons-voyageurs. — Le juge de paix de Louviers vient de prononcer une condamnation pour destruction d'un pigeon-voyageur appartenant à la Société colombophile d'Elbeuf.

Le délinquant a été condamné : 1° à 1 fr. d'amende pour contravention à l'arrêt municipal qui défend de tirer des coups de feu en ville; 2° 11 fr. d'amende pour destruction de pigeon considéré comme propriété mobilière d'autrui (art. 479 n° 1 du Code pénal). (L'arrêté préfectoral ne permettant que d'appliquer une condamnation de 1 à 5 fr., le tribunal a préféré appliquer l'art. 479, de 11 à 15 fr.); 3° le délinquant a été condamné en outre à 25 fr. de dommages-intérêts envers la Fédération colombophile elbeuvienne qui s'était portée partie civile.

Le juge de paix a porté dans ses considérants que les pigeons-voyageurs sont considérés d'utilité publique, sujets aux recensements comme les chevaux pour le ministère de la guerre, et que les dommages-intérêts étaient légitimement dus, non seulement pour la perte du pigeon, mais encore en raison des démarches et des frais qui en sont les résultats.

Un lot de 400.000 francs. — Une aventure assez plaisante est arrivée, lundi dernier, à un épicier du Quesnoy. Par la poste lui arriva ce matin là une lettre lui annonçant qu'une obligation lui appartenant était sortie avec un lot de 400.000 francs, excusez du peu.

Immédiatement il fit part de cette nouvelle à toutes les personnes présentes et, comme une traînée de poudre, elle se répandit avec la vitesse de l'éclair dans toute la ville.

Aussitôt lui arriva de toutes parts, tous ses parents, amis et connaissances, le félicitant de sa veine. Il ne s'était jamais aperçu qu'il eût tant d'amis.

Hélas, 400.000 fois hélas, c'était un canard !

Dunkerque. — De magnifiques courses de vélocipèdes ont eu lieu hier sur l'esplanade Jean-Bart, avec le concours de la musique du 110e de ligne. En voici les résultats :

1re course (régionale bicycle) : 4,000 mètres, 100 fr., (10 francs médailles argent et bronze. — 1er prix, MM. Delmsorme, Arras; 2e et 3e S. Dupont, Lille; 4e de Gentelles; 5e, Sinel, Amiens.

2e course (régionale : tricycle). — 2,400 m. — 50 fr. 30 fr., médailles ; argent et bronze. — 1er prix, MM. Paul Marchand, de Dunkerque ; 2e, P. Dupont, de Lille; 4e, J. Gentelles, d'Amiens; 5e, sir Robert, de Lille.

3e course (départementale : bicycle). — 3,200 m. — 50 fr., médaille : argent et bronze. 1er prix : MM. P. Marchand, de Dunkerque; 2e, P. Dupont, de Lille; 3e, G. Dupont de Lille; 4e, Dufour, de Lille; Manghe, de Lille.

4e course (Internationale : bicycle), 10,000 m., 300 ; 225, 150, 100 et 50 fr. — 1er prix, M. Dubois, à Paris, 21 m. 48 s.; Charon, à Angers, 21 m. 53 s.; Vasseur, à Paris, 22 m. 01 s.; Hoden, à Paris, 22 m. 36 s.; Pinard, Besons, 23 m.

5e course (locale), bicycles et bicyclettes, 2,800 m., objet d'art, médailles argent et bronze. — 1er prix, Marchand à Dunkerque ; 2e, Thierry, id. ; 3e, Verbecque, id. ; 4e, Wulliez, id. ; 5e, Itsweire.

M. Marchand a été handicapé de 1/10 soit 280 mètres, qu'il a rattrapés largement.

6me course (internationale, tricycles) — 6,000 mètres, — 100, 50, 25 fr., médailles vermeil, argent, bronze. — 1er, Vasseur, Paris; 2e, Hoden, Paris; 3e, Pinard, Besons; 4e, Lemaceau, Angers; 5e, Dubois, Paris.

7e course (Rég, bicycles et bicyclettes), — 2,800 m.; 50, 25 et 10 francs; médaille argent et bronze, 1er prix, MM. Delamsorme, Arras ; 2e, Marchand, Dunkerque ; 4e, F. Dupont, Lille : 5e, G. Dupont, Lille.

BELGIQUE

Mouscron. — *Les processions de la Fête-Dieu.* — En Belgique, les processions de la Fête-Dieu sont encore en honneur et, chaque année, les habitants des villes et des plus petits villages rivalisent de zèle pour donner un plus vif éclat à cette solennité. Le temps, un moment menaçant, hier dimanche, s'est heureusement maintenu et la procession a pu parcourir les principales rues de Mouscron.

Les écoles libres de la ville ont pris part au cortège, les élèves des frères, très nombreux, se sont fait remarquer par leur bonne tenue. Le collège St-Joseph et l'*Harmonie royale* assistaient à la procession. Cette société a parfaitement exécuté divers morceaux religieux.

La députation catholique du Conseil communal, conduite par M. Floris Mulliez, suivait le Saint-Sacrement, ainsi que la congrégation des hommes si bien dirigée par M. l'abbé Bossuyt.

La bénédiction a été donnée du haut des reposoirs dressés dans la rue de la Station et dans le portail du collège St-Joseph, devant une foule nombreuse et recueillie.

Mont-à-Leux. — Dès dimanche matin, la paroisse avait changé d'aspect. Partout des drapeaux belges et pontificaux, chaque maison avait son reposoir et chaque porte ses guirlandes et ses festons de verdure, et, dans les rues jonchées de fleurs, stationnait une foule énorme.

Après la grand'messe a eu lieu la sortie de la procession, dont l'ensemble était à la fois brillant et gracieux. On remarque beaucoup les bannières portées par des jeunes filles en blanc. Ces bannières ont été offertes par des habitants de la paroisse.

On admire un groupe nouveau, celui de la Ste-Enfance, composé d'une vingtaine de petits chinais entourant une statue de l'enfant Jésus. La société *Ste-Cécile*, dirigée par M. Dendauw, assistait au cortège et a joué plusieurs marches d'une façon irréprochable.

On concevra facilement combien était belle cette manifestation, lorsqu'on saura que 1,700 fr. souscrit par les habitants ont été consacrés à en couvrir les frais.

Cinq reposoirs, établis à la frontière, au Judas, au château Mimerel, à la ferme Mulliez et près du pont du chemin de fer, étaient gracieusement disposés et c'est au milieu du plus grand recueillement que la bénédiction a été donnée à ces différentes stations.

Les habitants de l'endroit sont dignes des plus grands éloges pour la générosité et l'empressement qu'ils ont mis dans l'organisation de cette belle manifestation religieuse.

Un monument à la mémoire du père Damien. — Un comité est formé à Louvain dans le but d'honorer la mémoire du père Damien De Veuster et de lui ériger un monument.

L'apôtre héroïque des lépreux est né dans l'arrondissement de Louvain. Il est entré chez les R.R. P.P. des Sacrés-Cœurs à Louvain où un de ses frères est encore actuellement membre de la Congrégation. C'est de Louvain qu'il est parti pour commencer son long martyre.

M. Jules Ratinckx, un journaliste belge, qui s'était rendu à Buenos-Ayres, pour étudier la question de l'émigration de Belges dans la République Argentine, y est mort.

Coups de revolver à Courtrai. — Jeudi, vers une heure de la nuit, Ad. Lebon, âgé de 46 ans, entrepreneur à Courtrai, a tiré un coup de revolver sur son voisin, M. P. Vandevelde, propriétaire, mais ne l'a pas atteint.

L'an dernier, Lebon avait acheté à ce dernier pour 13,000 fr. une partie de terrain à certaines conditions qu'il n'a pas observées.

Mercredi il reçut un exploit d'huissier, exigeant la somme de 9.000 francs à payer dans les deux jours, sous menace de vendre ses meubles et propriétés.

Après avoir reçu l'exploit, Lebon alla acheter un revolver et se mit à la recherche de Vandevelde.

Celui-ci vint à 1 heure de la nuit, avec quelques amis à passer devant la maison de Lebon qui était assis à sa porte. Lebon marcha droit sur Vandevelde et lui demanda de régler amicalement l'affaire. L'autre répondit qu'il ne faisait pas des affaires sur la rue. C'est à ce moment que Lebon lui tira à bout portant un coup de revolver qui ne le toucha pas.

Vandevelde prit la fuite, poursuivi par Lebon, le revolver au poing. Ce dernier fut bientôt arrêté par quelques passants qui lui enlevèrent son arme chargée encore de 5 balles. Il a été arrêté.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 juin.* — Julie Joostens, rue du Fresnoy, maison Devos. — Pauline Accou, rue Saint-André, 15. — Charles Olivier, Grande-Rue, cour Holbecq, 4. — Philomène Demeirschman, rue de Jemmappes, cour Verstraete. — Aimée Barbieux, Grande-Rue, cour de la Bonne-Bière. — Adolphe Flamenco, rue du Fort, cour Saint-Henri, 2. — Marguerite Dujardin, rue Watt, cour Six, 15. — Charles Ruyschart, rue Jean Bart, 28. — Honoré Dhont, rue Watt, cour Six, 38. — Lydie Delgenste, rue de Mouveaux, cour Frère, 7. — Josep Debus, rue de Choiseul, cour Lefèbvre, 36. — Françoise Gydé, rue d'Alma, 230.

Déclarations de décès du 23 juin. — Louis Devriese, 29 ans, tisserand, rue Philippe-le-Bon, 32. — Isidore Crohin, 31 ans, domestique, rue Fourcroy, cour Delporte, 4.

Convois funèbres et Obits

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 26 juin 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph-Eugène-Jean DE VOS, époux de Dame Marie FAVRE, décédée à Roubaix, le 25 juin 1888, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 25 juin 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle CASTEL, décédée à Roubaix, le 21 mai 1889, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

LES HANNETONS

LA GRANDE LEVÉE DE 1889. — GROSSE QUESTION. — RAVAGES DE L'INSECTE. — DÉSASTRES DANS LES BOIS, DANS LES CHAMPS, DANS LES CULTURES. — LES MANS OU VERS BLANCS. — 25 MILLIONS DE PERTE DANS UN SEUL DÉPARTEMENT. — DURÉE DES MÉTAMORPHOSES DE L'INSECTE. — PÉRÉGRINATIONS SOUS TERRE PENDANT CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE. — LA LUTTE CONTRE LES HANNETONS.

En France, Dieu merci, nous n'avons pas de criquets comme en Algérie ; mais nous avons les hannetons, et les hannetons font partout des ravages très sérieux. Il existe une véritable question des hannetons ; il nous parait utile d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Dès 1867, M. Jules Reiset, le collaborateur de Regnault, aujourd'hui membre de l'Institut, signalait les dommages importants causés par les hannetons à l'agriculture. Au printemps de 1865, les hannetons s'abattirent par nuées sur les chênes, sur les hêtres et sur les ormes et dévorèrent toutes les feuilles ; dès le mois de juin, les arbres entièrement dépouillés de leur verdure, présentaient le triste aspect qu'ils offrent en hiver. En 1886, les larves détruisirent les récoltes, les arbres fruitiers, les cultures maraîchères, les betteraves, le blé, le colza l'avoine, etc.

D'après le rapport du préfet de la Seine-Inférieure, les pertes dans 160 communes seulement s'élevèrent à la somme de 2,638,702 francs, chiffre encore éloigné de la vérité. M. Raiset admet qu'en 1886, le chiffre des dommages pour le département de la Seine-Inférieure a dû dépasser 25 millions. Dans sa seule exploitation, qui alors comprenait 100 hectares, la perte a été de 18,000 francs sur la culture des betteraves. Les cultivateurs de la contrée furent frappés d'une manière aussi désastreuse. Un crédit fut mis à cette époque à la disposition du préfet ; on commença la lutte contre le fléau. Une prime de 10 francs fut accordée par 100 kilos de mans ramassés Du 4 septembre 1866 au 26 mars 1867 on distribua à titre de primes 37,035 francs qui correspondent à 37,000 kilos de mans. Le poids d'un seul ver étant de 2 gr. 2 en moyenne, on détruisit environ 168 millions d'insectes.

Après l'année 1871, la guerre et les lourdes charges qu'elle imposait n'ont plus permis de continuer la subvention départementale ; mais la population rurale a compris généralement ses intérêts en poursuivant l'insecte nuisible sous toutes ses formes. Comme cette année on s'attendait à une levée de hannetons, le conseil général de la Teine-Inférieure a voté un crédit de 30,000 francs et toutes les mesures administratives adoptées en 1866 seront mises én pratique. M. Jules Raiset vient à ce propos de communiquer un nouvelle note à l'Académie des Sciences sur les hannetons et le hannetonnage sur les résultats qu'il a obtenus dans son exploitation rurale qui s'étend maintenant sur une superficie de 190 hectares.

Depuis 1871, depuis qu'il a poursuivi à outrance la destruction des hannetons et des mans il n'a plus éprouvé de préjudice sérieux. Il faut donc réagir énergiquement contre l'opinion de ceux qui prétendent qu'on ne saurait soutenir la lutte contre l'innombrable. On le peut parfaitement, mais il faut le vouloir.

En 1867, 1868, 1869, 1870, on a payé en prime dans la Seine-Inférieure 204,838 francs correspondant à la destruction de 867,173,000 hannetons et 647,000,000 de mans.

Admettons que la moitié de ces insectes, à l'état de femelles, puisse pondre et mener à bien 40 œufs tous les trois ans. On voit que l'on s'est débarrassé ainsi d'une bonne partie de l'innombrable. Et encore on a négligé dans les chiffres précédents les insectes recueillis par tous ceux qui n'ont pas réclamé la prime et tous ceux qui ont été détruits par l'extirpateur et la herse.

Les métamorphoses des hannetons et de sa larve ont été parfaitement étudiées par divers étymologistes. — M. Reiset, de son côté, a porté son attention sur les pérégrinations de l'insecte dans le sol depuis vingt-trois ans. Or, il a été constaté que la levée des hannetons s'est toujours faite régulièrement tous les *trois* ans, vers la fin d'avril, les années 1865, 1868, 1871, 1874, 1877, 1880, 1883, 1886, 1889. De nombreuses fouilles ouvertes au moment où s'opéraient les métamorphoses ont montré que l'insecte est bien rarement troublé dans ses habitudes. C'est ainsi qu'une grande levée de hannetons qui eut lieu au printemps de 1874 sur le domaine de Motteville a pu être signalée dès le 30 juillet 1873 ; dans une fouille de 3 mètres de superficie, sous un beau gazon, on avait trouvé 148 chrysalides, entre 0m,30 et 0m45 de profondeur et pas un seul ver blanc retardataire.

La métamorphose exige trois ans. Chaque levée de hannetons est complète vers les premiers jours de mai, l'accouplement des insectes se fait vers le 20 mai. Le 15 juin au plus tard, beaucoup de mâles sont déjà trouvés morts sur le sol, les femelles fécondées ont regagné les endroits qui leur conviennent le mieux pour déposer leurs œufs. L'éclosion de ces œufs au nombre de 40 environ par femelle, est terminée avant la fin de juillet ; les jeunes vers blancs sont déjà très visibles en septembre et se trouvent presqu'à fleur de terre.

Au mois d'octobre le jeune ver blanc commence à s'enfoncer dans le sol ; en novembre il est déjà à l'abri des premiers froids et pendant l'hiver il se trouve de 55 à 60 centimètres de profondeur ; l'insecte descend d'autant plus loin que l'hiver est plus rigoureux ; un thermomètre enfoncé par M. Reiset, dans le sol à 50 centimètres de profondeur, ne s'est jamais abaissé à zéro alors que la température de l'air descendait pendant plusieurs jours à 15 degrés au-dessous de zéro. Dans cette première phase l'insecte mesure 1 centimètre de longueur et 10 mans de 6 mois pèsent ensemble 4gr 450. En quittant la surface du sol, en octobre les mans se retirent gorgés de nourriture. Ils y remontent vers la fin de février poussés sans doute par le besoin de manger après ce jeûne de cinq mois et aussi encouragés à revenir sur la surface par une température plus clémente.

On comprend, d'après ce qui précède, que le préjugé très répandu qui consiste à dire que les grands hivers tuent les vers blancs est erroné. Si l'hiver est rude, l'insecte se met à l'abri tout simplement.

Les larves commencent leurs ravages dès le printemps au détriment des cultures les mieux soignées ; ils sont à 18 ou 20 centimètres de la surface d'abord, et ensuite presqu'à fleur de terre. Ils dévorent tout. Les larves descendent à l'approche de l'hiver et s'arrêtent à 40 ou 50 centimètres de la surface et plus selon le froid.

Dès mars et avril de l'année suivante, les mans devenus adultes, remontent de nouveau et dévorent encore les récoltes: ils sont très voraces et atteignent le poids de deux grammes.

Ce n'est qu'en juin que leurs ravages cessent; l'insecte quitte la surface pour gagner la profondeur moyenne de 35 centimètres, où il se transforme en *nymphe* ou *chrysalide.* Cette métamorphose s'opère en moins de deux mois, car dans une fouille ouverte le 19 août 1887, M. Reiset ne rencontra plus qu'un seul mans adulte pour 111 chrysalides.

L'insecte a accompli sa dernière transformation en octobre ou novembre; dès ce moment on trouve en fouillant le sol, des hannetons très vivaces ; le 13 décembre 1867, M. Reiset rencontra dans un trou de 3 mètres de superficie 118 hannetons tout prêts à s'envoler. La levée du printemps s'apprête donc dès l'hiver et les insectes ailés sortent de terre aussitôt que la température est favorable, soit fin avril, soit commencement de mai. Le coléoptère à l'état parfait se maintient donc sous terre pendant cinq ou six mois, attendant que l'épanouissement de la végétation lui fournisse sa nourriture. Les hannetons que l'on voit voler en ce moment datent déjà de six mois.

Cet aperçu rapide des pérégrinations de l'insecte sous terre pendant trois ans fait facilement prévoir les mesures qu'il convient de prendre pour le combattre. Il est clair d'abord que le hannetonnage doit être poursuivi énergiquement du 1er mai au 15 juin. En septembre avant de repiquer les colzas, en obtobre avant de semer les blés, il faut détruire les larves en employant les extirpateurs et les herses ; les mans sont presque tous à la surface ; on peut opérer leur destruction très économiquement. Si on labourait sans cette précaution, on enfouirait tous les insectes profondément. Les cultures données à la terre en février et mars pour les céréales de printemps ne sauraient être utilisées dans le même but de défense, car les larves sont profondément situées. En ce cas, il est préférable de reculer les semis et d'attendre que les mans ne soient plus qu'à 18 centimètres dans le sol. Un peu plus tard encore, on les trouvera avec un labour moins profond. Ces prescriptions sont essentielles et il ne faudrait pas s'imaginer que les nuits froides ou pluvieuses du printemps peuvent suffire pour anéantir les mans ou les hannetons. Ces hannetons. Ces insectes ont la vie extrêmement dure. On peut d'ailleurs procéder à ces moyens de défense très économiquement.

En 1866, M. Reiset rencontra, dans son exploitation, des pièces de terre qui contenaient en moyenne, 23 mans par mètre superficiel ou 23,000 par hectare. Or, par hectare, on cultive environ 100,000 pieds de betteraves ; chaque racine pouvait être attaquée par deux mans ; par hectare aussi, on élève environ 80,000 pieds de colza, il pouvait y avoir plus de 2 mans par pied de plante oléagineuse. Ces chiffres montrent l'extrême utilité de la destruction préalable des larves. M. Reiset, pour se rendre compte de l'efficacité du ramassage des mans, fit pratiquer sur une pièce de terre trois labours avant la plantation du colza effectuée dans les premiers jours d'octobre. Deux femmes suivaient la charrue : elles ramassèrent 1er labour 170 kilogs de mans, 2e labour 111 kilogs ; 3e labour 63 kilogs ; au total 344 kilogs. Quinze journées de femmes employées pour exécuter ce travail ont coûté 16 fr. 50, soit 11,fr. 80 par hectare et pour trois labours. Cette minime dépense devait assurer la récolte ; à côté dans d'autres fermes où l'on avait dédaigné ces précautions, les plantations furent entièrement perdues. On peut admettre qu'une femme ou un enfant ramasse, en moyenne 10 kilogs de vers blancs par journée de labour.

Il convient aussi de tenir compte de la valeur du hanneton comme engrais. La matière solide desséchée donne d'après les analyses de M. Reiset, 7 pour 100 d'azote, 100 kilogs de mans, à l'état naturel, fournissent 1337 grammes d'azote. Cette proportion représente une valeur de 3 fr. par 100 kilogs de mans, alors que le guano, donnant 14 pour 100 d'azote vaut 31 francs les 100 kilogs. H. DE PARVILLE.

CHOSES ET AUTRES

Consultation gratuite :

— J'ai le hoquet : fais-moi peur.

— Prête-moi cent francs !

— Merci ! c'est passé.

* *

A l'Exposition :

Entre philologues :

— Moi, je crois que c'est la langue chinoise la plus difficile à retenir.

— Pardon ! mon ami, je suis sûr que c'est celle des femmes !...

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 22 et 23 juin 1889

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	58	déposants	14	nouveaux	7,206 »»
	Dimanche	126	»	24	»	26,778 »»
Lannoy	»	0	»	0	»	»,»»» »»
Croix	»	0	»	0	»	»»» »»
Wattrelos	»	0	»	0	»	»,»»» »»
Totaux		184		35		34,011 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	36	rembour.	effectués		14,619 32
	Dimanche.	97	»	»		38,034 26
Lannoy	»	0	»	»		»,»»» »»
Croix	»	0	»	»		»,»»» »»
Wattrelos	»	0	»	»		»,»»» »»
Totaux		133				52,653 58

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Glorieux, Alexandre Cateux, Victor Couvreur, et Louis Ferrier, directeurs; à Lannoy, par M. Victor Bettremieux; à Croix, par MM. Adolphe Nédonsel et Jules Delescluse; à Wattrelos, par MM. Delmaze-Dupont et Ferdinand Béghin.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de 8 *heures à 10 heures 1/2*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FREMONT.

Condition publique de Roubaix

Mouvement du 17 au 22 juin 1889

	Nombre de colis	Poids présentés
Soies	19	1.018 kil.
Laines peignées mécaniquement	4.574	459.817 »
» filées	1.895	111.427 »
» blousses	28	2.963 »
Cotons	351	37.454 »
TOTAUX	5.767	612.709 kil.

Décreusage 23 /. opérations

Titrage 468 1/2

Le Directeur, GASTON PICK.

Condition publique de Tourcoing

Entrées du 17 au 22 juin 1889

Jours	Laine peignée	Laine filée	Blousses	Coton	Soie	Nouv. lots	Tot. quot.
Lundi	96.495	7.535	2.975	1.473	»	58	108.468
Mardi	56.274	14.671	1.272	2.850	103	69	74.195
Mercredi	76.843	14.178	1.382	3.039	»	68	95.402
Jeudi	79.044	11.758	8.062	3.551	»	63	102.700
Vendredi	76.101	15.771	2.057	2.461	»	65	96.293
Samedi	74.431	23.552	8.500	1.773	»	79	108.196
	459.177	86.465	24.248	15.547	103	402	585.354

Expéditions et arrivages par voie ferrée

Expédié par la Condition	90.890 kil.
Remis en gare aux expéditeurs	48.255 »
Arrivages par voie ferrée	11.170 »
Total	150.315 kil.

Conditionnements 1.661 1/2 ; titrages 69 ; dégraissages. 8.

Le Directeur, J. STORHAY.

Condition publique de Reims

Mouvement du 18 au 23 juin 1888

Laines peignées . . . . . 105 549 k. 0

Mouvement du 17 au 22 juin 1889

Laines peignées	177.280 k.	3
Laines filées	10.314	2
Blousses	...	.
Numérotages	23	
Décreusages	.	

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Bâquet. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 0/0. — Lundi 24 juin. LES PAUVRES DE PARIS, drame en 7 actes, par Edouard Brisebarre et Eugène Nus. — 2e représentation de : LES CHEVALIER